

DEC142459INS2I

**Décision portant nomination de Mme Christine WENGER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Christine WENGER, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, Christine WENGER demeure affectée à l'Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes (IRCCyN) – UMR6597 – Nantes.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, Mme Christine WENGER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs